

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 2

Register: Notre supplément mensuel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Le mois de mars est une étape importante pour tous les pays membres de l'O. E. C. E. qui doivent justifier devant le Comité de direction des échanges les restrictions qu'ils entendent maintenir à l'importation. Cela est particulièrement vrai pour la France qui s'est engagée à faire un nouveau pas dans la voie de la libération et se trouve, d'autre part, devant la nécessité de négocier des accords bilatéraux, avant le 1^{er} avril, avec une douzaine de ses partenaires européens.

Le gouvernement français se prépare à cette échéance. M. Edgar Faure a déclaré en particulier que le rapport sur les mesures que son pays entendait prendre pour revenir à la règle des 75 % de libération serait déposé pour le 1^{er} mars à l'O. E. C. E. Il a nommé à cet effet une commission d'experts chargée d'étudier et d'expliquer les disparités de prix avec l'étranger et a dressé un plan de dix-huit mois de développement de l'économie, dont le but est d'accroître la production, le niveau de vie et les échanges.

Quel soulagement ce serait pour les industriels et commerçants qui participent aux transactions entre nos deux pays, si cette fois-ci les délais pouvaient être tenus, si les négociateurs, au courant dès le 1^{er} mars des intentions du gouvernement français, pouvaient se réunir tôt après, si un accord pouvait être signé avant le 1^{er} avril, si ainsi une solution de continuité pouvait être évitée dans le statut contractuel de nos échanges!

A en croire la presse, les pouvoirs publics français auraient l'intention de proposer à l'O. E. C. E. de porter immédiatement la proportion des marchandises libérées à l'importation de 18 à 30 % et d'atteindre en dix-huit mois 75 %. Nous doutons fort que ces timides projets soient accueillis avec chaleur. L'amélioration de sa balance commerciale et de sa situation à l'U. E. P., la stabilité de ses prix intérieurs et la fermeté de sa monnaie devraient permettre à la France de répondre avec plus d'empressement aux libérations décrétées par ses partenaires. Autant il est naturel d'étendre sur une période relativement longue l'ensemble des mesures d'expansion économique envisagées, autant il nous paraît dangereux, eu égard aux réactions de l'étranger et à « l'engourdissement » de certaines industries, de procéder trop lentement aux libérations nécessaires. N'oublions pas que depuis le début de l'année 1950 les importations françaises ont été totalement libres à concurrence de 50, puis 60 % et que ce n'est qu'à partir du mois de septembre 1951 que la hausse des prix intérieurs a provoqué un afflux de marchandises étrangères. Les prix français de 1950 étaient donc concurrentiels. Or, si les prix de gros ont augmenté en France de 27 % depuis 1950, ils se sont accrus de 16 % en Allemagne occidentale, 25 % en Grande-Bretagne, 30 % en Suède et 32 % en Norvège, et la hausse moyenne est en Europe occidentale de 20 %. La situation de la France n'est donc pas aussi défavorable et périlleuse que d'aucuns l'imaginent. Les risques d'une libération des échanges seraient d'ailleurs fortement atténués par la survivance des droits de douane, dont le niveau élevé assure une protection efficace à l'industrie française.

En ce qui concerne les négociations qui doivent s'ouvrir prochainement entre la France et la Suisse, nous souhaitons qu'elles aboutissent à la conclusion d'un nouvel accord valable un an, celui du 8 décembre 1951 ne répondant plus du tout aux besoins actuels. Le total des importations du secteur contractuel devrait être maintenu à 20 millions de francs suisses par mois, disponibles intégralement, et non plus amputés de 40 % comme cela a été le cas depuis deux ans ; mais la répartition de ce montant entre les différents contingents devrait tenir compte de l'évolution des courants commerciaux.

Le moment est venu pour la France de revenir résolument à la politique libérale dont elle était la championne il y a quatre ans. Ses décisions sont attendues par l'Europe entière et son économie ne sera pas la dernière à en bénéficier.

Chambre de commerce suisse en France

NOTRE SUPPLÉMENT MENSUEL

Les hommes d'affaires ont de moins en moins le temps de lire de longs articles et de se tenir au courant de l'actualité économique. C'est pourquoi, nous avons décidé la publication de ce supplément mensuel qui a paru pour la première fois, à titre d'essai, dans notre numéro de janvier. Nos lecteurs y trouveront en quelques lignes l'essentiel des événements économiques en France et en Suisse. Ils pourront, s'ils le désirent, détacher et conserver ce supplément.

Nous sommes particulièrement heureux d'annoncer à cette occasion que la page française sera rédigée chaque mois par M. Philippe Aymard, docteur en droit et maître de conférences à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris, tandis que les nouvelles suisses nous seront envoyées régulièrement par M. Émile Duperrex, vice-directeur de la Banque populaire suisse à Genève et rédacteur financier au « Journal de Genève ». Nous remercions ici très vivement ces deux éminentes personnalités de leur précieux concours, qui constitue la meilleure garantie de la qualité de ces informations.